

REVALORISATION DE NOS CIMETIERES : exhumation

Dans le dernier bulletin communal, nous vous informions sur la procédure de constat d'abandon ou défaut d'entretien de sépulture. Si vous l'avez manqué, vous pouvez le retrouver sur notre site internet (www.beloeil.be).

Si, à la fin de la durée d'affichage, la sépulture n'a pas été remise en état (pour le cas du défaut d'entretien) ou s'il n'y a pas eu de renouvellement de concession (pour les concessions arrivant à échéance), la sépulture revient à la commune qui peut à nouveau en disposer.

Cette réaffectation a plusieurs buts :

- Disposer de places pour les décès futurs ;
- Garantir l'esthétisme de nos cimetières et une atmosphère propice au recueillement dans le respect de nos ancêtres ;

La législation actuelle impose de rassembler les restes humains avant de pouvoir réaffecter un emplacement.

A cet effet, la commune a entrepris l'aménagement d'ossuaires dans chacun de nos 10 cimetières.

Quevaucamps, Thumaide, Aubechies, Rameignies, Basècles et Wadelincourt sont déjà opérationnels. Beloeil, Stambruges, Grandglise et Ellignies-Sainte-Anne sont en projet.

Dès lors, des campagnes d'exhumation seront réalisées dans les années à venir.

Lors de celles-ci, les corps présents dans les sépultures revenues en propriété communale seront transférés dans l'ossuaire. Afin de maintenir le souvenir de nos défunts, une plaque commémorative mentionnant leur nom sera placée sur le monument.

Par décence, lors des exhumations, le cimetière sera fermé et des dispositifs masquant toutes vues seront installés. Un avis à la population, affiché aux valves à l'entrée du cimetière, vous préviendra des dates exactes.

Toutefois, un **planning approximatif** des exhumations est d'ores et déjà fixé :

- Aubechies, Wadelincourt et Rameignies : fin 2016
- Basècles : début 2017
- Quevaucamps (1^{ère} partie) et Ellignies-Sainte-Anne : fin 2017
- Quevaucamps : fin 2018 - début 2019
- Stambruges, Grandglise et Thumaide; fin 2019 - début 2020
- Beloeil : fin 2020 - début 2021